

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE MARDI 14 JUIN 2016 À 14 H 30 À LA SALLE FOYER HYDRO-QUÉBEC, SITUÉE AU QUAI DES ARTS, AU 774, BOULEVARD PERRON, À CARLETON.**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement  
Ann Béland, membre indépendant  
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes  
Nicole Johnson, membre indépendant  
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières  
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie  
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant  
Médor Doiron, membre indépendant  
Mark Georges, membre indépendant  
Jean-Marc Landry, membre indépendant  
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire  
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant  
Michel-Xavier Simard, représentant de département régional de médecine générale

**INVITÉS :**

- M<sup>me</sup> Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
- MM. Maxime Bernatchez, adjoint à la direction des soins infirmiers  
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources informationnelles et approvisionnement  
Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique  
Michel Robidoux, directeur des ressources informationnelles

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 14 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSSG-05-16/17-19**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. **Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**
  - 3.1. Rapport annuel 2015-2016 sur le régime d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services – **Décision**;
4. **Présidence-direction générale**
  - 4.1. Rapport annuel de gestion 2015-2016 du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;

## **5. Approbation et suivi des procès-verbaux**

- 5.1. Séance régulière du 24 mai 2016;
- 5.2. Séance spéciale du 7 juin 2016;

## **6. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**

- 6.1. Rapport du comité des usagers du centre intégré (CUCI) – **Décision**;
- 6.2. Rapport du comité de vérification – **Information**;
- 6.3. Rapport du comité de vigilance et de la qualité – **Décision**;
- 6.4. Calendrier 2016-2017 des séances du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;

## **7. Information**

- 7.1. Information de la présidente-directrice générale et du président;

## **8. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**

- 8.1. Dépôt et adoption du rapport financier annuel 2015-2016 du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;
- 8.2. Adoption du rapport financier annuel consolidé 2015-2016 (Fonds de santé au travail) du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;
- 8.3. Dépôt et adoption du budget 2016-2017 du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;

## **9. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**

- 9.1. Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 – Entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie – **Décision**;

## **10. Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés**

- 10.1. Rapport de la PDG en regard de l'application de la loi sur les soins palliatifs et les soins de fin de vie – **Décision**;
- 10.2. Nomination du chef de département d'anesthésiologie – **Décision**;
- 10.3. Privilèges octroyés aux médecins, dentistes et pharmaciens – **Décision**;

## **11. Direction des ressources informationnelles**

- 11.1. Renouvellement de l'entente avec l'entreprise Microsoft – **Décision**;

## **12. Autres sujets :**

- 12.1. Motion de félicitations – **Décision**;
- 13. Date de la prochaine séance;
- 14. Levée de la séance;
- 15. Évaluation de la rencontre;

## **3. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE**

### **3.1 RAPPORT ANNUEL 2015-2016 SUR LE RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES**

Un huis clos est décrété pour présenter ce point.

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, à présenter ce point.

L'article 76.10 de la loi sur les Services de santé et de Services sociaux (LSSSS) prévoit que tout conseil d'administration d'établissement doit produire un rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits.

Conformément à l'article 76.11 de la LSSSS :

« Ce rapport comprend le bilan des activités du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services visé au paragraphe 9° du deuxième alinéa de l'article 33 et intègre le rapport du médecin examinateur visé à l'article 50 et celui du comité de révision visé à l'article 57.

Il décrit les motifs des plaintes reçues et indique notamment pour chaque type de plaintes :

1° le nombre de plaintes reçues, rejetées sur examen sommaire, examinées, refusées ou abandonnées depuis le dernier rapport;

2° les délais d'examen des plaintes;

3° les suites qui ont été données après leur examen;

4° le nombre de plaintes et les motifs des plaintes qui ont fait l'objet d'un recours auprès du Protecteur des usagers.

Il doit également faire état des mesures recommandées par le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services et indiquer les mesures prises en vue d'améliorer la satisfaction des usagers et de favoriser le respect de leurs droits.

Le conseil d'administration y formule, au besoin, des objectifs de résultats sur toute question relative au respect des droits des usagers et au traitement diligent de leurs plaintes. »

### **CA-CISSSG-05-16/17-20**

CONSIDÉRANT les articles 76.10 et 76.11 de la LSSS;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits a été dûment présenté au comité de vigilance et de la qualité et qu'il en fait la recommandation aux membres du C. A. pour adoption;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, de la satisfaction des usagers et du respect de leurs droits, sous réserve du dépôt à l'Assemblée nationale.

## **4. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE**

### **4.1 RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015-2016 DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

Un huis clos est décrété pour présenter ce point.

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie doit se conformer à différentes dispositions légales pour la production de son rapport annuel. Les lois suivantes édictent les obligations applicables :

- Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

- Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (LMRSSS);
- Loi concernant les soins de fin de vie (LCSFV);
- Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE);
- Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LMCE).

Le rapport annuel de gestion s'inscrit dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Il a pour principal objectif de communiquer aux parlementaires et aux citoyens, dans un langage compréhensible et dans des délais opportuns, une information comparable et fiable sur les résultats au regard des engagements de l'entente de gestion et d'imputabilité.

Ce rapport interpelle le C. A. du CISSS de la Gaspésie quant à sa responsabilité d'organiser les services de son établissement et de mettre en œuvre les orientations élaborées par le ministre de la Santé et des Services sociaux et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition. Le contenu du rapport doit être cohérent avec l'information de gestion présentée périodiquement au conseil d'administration.

Le ministère demande au conseil d'administration de l'établissement de s'assurer que le rapport annuel de gestion inclut les éléments identifiés dans la circulaire et ses annexes.

Le rapport annuel de gestion doit être envoyé au MSSS au plus tard le 30 juin pour une première validation. La version finale et définitive sera transmise au plus tard le 30 septembre selon les indications de la circulaire ministérielle. Le rapport doit être adopté par le conseil d'administration en séance non publique avant sa transmission au MSSS.

Une fois que le ministre de la Santé et des Services sociaux aura déposé le rapport annuel à l'Assemblée nationale, le document sera rendu public sur le site Internet du CISSS de la Gaspésie.

#### **CA-CISSSG-05-16/17-21**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit respecter les différentes dispositions législatives orientant la production du rapport annuel de gestion;

CONSIDÉRANT que tous les éléments inscrits à la circulaire ministérielle 2016-011 et ses annexes se trouvent dans le rapport annuel de gestion 2015-2016;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit transmettre au ministre son rapport annuel de gestion dans les trois mois de la fin de son exercice financier, soit au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT les enjeux de cohérence, d'accessibilité et de transparence auxquels répondent la production et la diffusion du rapport annuel de gestion;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel de gestion 2015-2016 du CISSS de la Gaspésie, sous réserve du dépôt à l'Assemblée nationale.

La période de huis clos est levée.

## **5. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

## **5.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 MAI 2016**

### **CA-CISSSG-05-16/17-22**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 mai 2016, tel que déposé.

## **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 24 MAI 2016**

Aucun sujet ne nécessite de suivi.

## **5.2 SÉANCE SPÉCIALE DU 7 JUIN 2016**

### **CA-CISSSG-05-16/17-23**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2016, tel que déposé.

## **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 7 JUIN 2016**

Aucun sujet ne nécessite de suivi.

## **6. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

### **6.1 RAPPORT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ (CUCI)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, exige la mise sur pied d'un comité des usagers du centre intégré (CUCI), lequel est responsable de l'ensemble des comités des usagers et des comités des résidents présents dans les établissements fusionnés sous le CISSS.

Comme indiqué à la nouvelle circulaire du MSSS (2016-021), le président du CUCI doit déposer le rapport intégré d'activités au conseil d'administration du CISSS.

Au plus tard, le 30 septembre, le conseil d'administration du CISSS voit à transmettre au MSSS, le rapport intégré d'activités ainsi que la description des suivis qu'il a accordés, ou qu'en entend donner aux recommandations formulées à son attention par ses comités des usagers.

Chaque comité des usagers et des résidents a élaboré son rapport d'activités en suivant les consignes de la circulaire du MSSS. Tous les rapports des comités des usagers et des comités des résidents ont été intégrés au rapport annuel d'activités 2015-2016 du CUCI.

### **CA-CISSG-05-16/17-24**

CONSIDÉRANT que le rapport annuel intégré du comité des usagers doit être déposé au conseil d'administration et transmis au ministère, au plus tard le 30 septembre 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le rapport annuel intégré du comité des usagers, tel qu'il est déposé.

## **6.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Marc Landry, président du comité de vérification, à présenter ce point.

La rencontre du comité de vérification s'est tenue en matinée et il y a eu présentation par la firme Deloitte, représentée par M. Stéphane Doiron et M<sup>me</sup> Mélissa Briand, de l'audit des états financiers du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice 2015-2016.

Les rapports suivants ont été présentés, par MM. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement et de Marc-André Denis, chef comptable :

- ▷ rapport financier annuel 2015-2016;
- ▷ rapport financier consolidé (Fonds de santé au travail);
- ▷ budget 2016-2017 du CISSS de la Gaspésie.

Les membres du comité recommandent l'adoption de ces rapports.

Il rappelle que le comité est composé des membres suivants :

M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau

M<sup>me</sup> Nicole Johnson

M. Jean-Marc Landry, président

M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale

M. Richard Loiselle, président du C. A.

## **6.3 RAPPORT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Ann Béland, présidente de ce comité, à présenter ce point.

Le 9 juin 2016 se tenait à Chandler, la quatrième rencontre du comité de vigilance et de la qualité des services. Tous les membres de ce comité étaient présents, soit :

- M. Médor Doiron, vice-président
- Mme Ann Béland, présidente
- Mme Jacqueline Babin
- Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale
- Mme Caroline Plourde, commissaire du CISSS de la Gaspésie

- M. Jean-Luc Gendron (en soutien au comité)

M<sup>me</sup> Béland informe que :

- ▷ M<sup>me</sup> Caroline Plourde, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, a fait une présentation détaillée du Rapport annuel 2015-2016 sur le régime d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services. Une recommandation favorable a été formulée aux membres du C. A. pour l'adoption du rapport annuel. Tel que prescrit par la circulaire 2016-011, le rapport doit être présenté à huis clos et rendu public uniquement lorsqu'il sera présenté à l'Assemblée nationale à l'automne.
- ▷ Le 16 juin se tiendra à Ste-Anne-des-Monts, une rencontre conjointe du comité des usagers du centre intégré et du comité de vigilance et de la qualité.
- ▷ Les visites d'agrément se tiendront à l'automne 2017. Une première étape sera lancée au courant du mois de juin. Il s'agit d'un sondage sur la mobilisation du personnel qui fait partie de la visite d'agrément.
- ▷ M<sup>me</sup> Plourde a également fait état des plaintes reçues du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2016. Durant cette période, 41 plaintes ont été traitées et le principal motif portait sur les soins et services. Trois plaintes ont été transmises au Protecteur du citoyen.

Le rapport annuel du comité de vigilance et de la qualité est déposé aux membres du conseil d'administration rappelant les mandats du comité, les objectifs spécifiques au regard de la qualité des soins et des services, le bilan des activités et finalement les perspectives d'action pour 2016-2017.

#### **6.4 CALENDRIER 2016-2017 DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M<sup>me</sup> Chantal Duguay est invitée, par M. Richard Loiselle, président, à présenter ce point.

Chaque année, le conseil d'administration établit son calendrier de réunions. En vertu de l'article 408 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit se réunir au moins six fois par année.

Le calendrier suivant est déposé :

<b>CALENDRIER RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2016-2017</b>	
<b>Horaire proposé</b>	
Dîner : 12 h	
Réunion de la plénière : 13 h	
Séance du C. A. : 15 h 30	
Date	Endroit
Mardi 20 septembre 2016	Ste-Anne-des-Monts
Mardi 1 <sup>er</sup> novembre 2016	Bonaventure
Mardi 6 décembre 2016	Chandler
Mardi 31 janvier 2017	Gaspé
Mardi 21 mars 2017	Carleton
Mardi 2 mai 2017	Ste-Anne-des-Monts
Mardi 13 juin 2017	Bonaventure

Il est proposé de revoir le calendrier en considérant :

- ▷ Que les rencontres se tiennent les jeudis;
- ▷ Que les déplacements aient lieu une fois sur le territoire, sinon que les séances se tiennent au siège social à Gaspé.

### **CA-CISSG-05-16/17-25**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que la prochaine séance du conseil d'administration ait lieu le jeudi 22 septembre 2016 à Ste-Anne-des-Monts. Que le calendrier soit revu en tenant compte de la proposition formulée par les membres. Un calendrier sera déposé lors du prochain C. A.

## **7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT**

### **7.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

M<sup>me</sup> Chantal Duguay fait part que lors de la cérémonie des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux, qui s'est tenue le 2 juin dernier, le premier prix dans la catégorie « Intégration des services » a été remporté par la Clinique de mémoire de la Gaspésie. Les membres votent pour une motion de félicitations pour toute l'équipe de la Clinique de mémoire.

Par ailleurs, les équipes de la Direction du programme jeunesse et de la Direction de la protection de la jeunesse travaillent sur un important projet d'intégration des services qui se consolidera dans l'année à venir. Afin d'accompagner l'organisation dans la réalisation de ce projet, une rencontre de travail se tiendra les 21 et 22 juin en compagnie de M. Denis Lagacé, codirecteur de la Chaire interdisciplinaire de recherche et d'intervention dans les services de santé, et de M<sup>me</sup> Line Moisan, ancienne directrice générale du CSSS des Basques et spécialiste des processus Lean en santé.



## **7.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Richard Loiselle souligne que les membres du conseil d'administration ont participé au volet 2 de la formation pour les conseils d'administration des CISSS et CIUSSS offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 24 mai dernier.

De plus, M. Loiselle nous informe des échanges qu'il a eus avec le président du C. A. du CISSS de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue.

## **8. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

### **8.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015-2016 DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

L'article 172 de la LSSSS exige que le conseil d'administration approuve annuellement les états financiers de l'établissement à la suite de la recommandation du comité de vérification.

En vertu de l'article 181.0.0.3 de la LSSSS, le comité de vérification, quant à lui, examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation des états financiers.

Cette activité permet de :

- Rendre compte au conseil d'administration des résultats financiers de l'exercice;
- Se conformer à la LSSSS;
- Se conformer aux normes d'audit.

### **CA-CISSSG-05-16/17-26**

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité de vérification par la firme Deloitte, représentée par M. Stéphane Doiron et M<sup>me</sup> Mélissa Briand;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du Rapport financier annuel (AS-471) pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel (AS-471) de l'exercice 2015-2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- d'ADOPTER le Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, effectué par la firme Deloitte;

- d'ADOPTER le Rapport financier annuel (AS-471) pour l'année 2015-2016 qui présente un surplus de l'ordre de 1 171 042 \$ (Fonds d'Exploitation : 381 335 \$, Fonds d'Immobilisation : 789 707 \$);
- d'AUTORISER la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **8.2 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 2015-2016 (FONDS SANTÉ AU TRAVAIL) DU CISSG DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Le présent rapport financier annuel consolidé est préparé conformément au contrat type relatif aux programmes de santé au travail dispensé en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*.

Le comité de vérification examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation du rapport financier consolidé.

Cette activité permet de :

- Rendre compte au conseil d'administration des résultats financiers de l'exercice;
- Se conformer à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;
- Se conformer aux normes d'audit.

### **CA-CISSG-05-16/17-27**

CONSIDÉRANT la présentation faite au comité de vérification par la firme Deloitte représentée par monsieur Stéphane Doiron;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du rapport financier annuel consolidé 2015-2016 (Fonds de santé au travail) pour l'exercice terminé le 9 janvier 2016 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le Rapport financier annuel (AS-471) de l'exercice 2015-2016.

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- ▷ D'ADOPTER le Rapport de l'auditeur indépendant sur le Rapport financier annuel consolidé 2015-2016 (Fonds de santé au travail) du CISSG de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 9 janvier 2016, effectué par la firme Deloitte;
- ▷ D'ADOPTER le Rapport financier annuel consolidé 2015-2016 (Fonds de santé au travail) qui présente un surplus de l'ordre de 275 631 \$ (équipe régionale : 82 767 \$, équipes locales 192 864 \$);

- ▷ D'AUTORISER la **présidente-directrice générale** de l'établissement ainsi que **monsieur Richard Loiselle**, à signer le Rapport financier annuel consolidé 2015-2016 (Fonds de santé au travail);
- ▷ D'AUTORISER la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### **8.3 DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET 2016-2017 DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Le 11 mai 2016, le MSSS informait le CISSS de la Gaspésie du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2016-2017, lequel présente une subvention totale de 271 540 317 \$ incluant des mesures d'optimisation de 4 252 664 \$. À partir de ces informations, le budget de fonctionnement pour l'année 2016-2017 a été préparé en respect des orientations ministérielles et des grands enjeux prioritaires, notamment en regard de l'accès aux services, à la continuité, la qualité, l'optimisation et le respect de l'équilibre budgétaire.

Le processus de la planification budgétaire 2016-2017 a débuté par une démarche portée par la direction des ressources financières et supportée par la présidente-directrice générale. Des discussions pour les orientations budgétaires se sont tenues en comité de direction. Par la suite, les gestionnaires ont transmis leurs propres mesures d'optimisation en regard de leur direction. C'est un processus dynamique qui demeure présent au quotidien pour l'ensemble des équipes.

#### **CA-CISSSG-05-16/17-28**

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, L.R.Q., c. E-12.0001, art. 1 qui stipule : « **Équilibre budgétaire** - La présente loi édicte des mesures ayant pour objectif le maintien de l'équilibre budgétaire des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux »;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, L.R.Q., c. E-12.0001, art. 4 qui stipule : « **Déficit interdit** – Aucun établissement public ne doit encourir de déficit à la fin d'une année financière »;

CONSIDÉRANT la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux, L.R.Q., c. E-12.0001, art. 7 qui stipule : « *que les conseils d'administration des établissements publics doivent adopter un budget en surplus ou en équilibre dans les trois semaines de la date où l'instance régionale de santé et de services sociaux leur a fait connaître le montant des sommes qu'elle affecte à leur budget pour l'année financière concernée* »;

CONSIDÉRANT que le MSSS transmettait, le 11 mai 2016, à notre établissement le budget initial de fonctionnement qui lui est alloué pour l'exercice financier 2016-2017, lequel présente une subvention totale de 271 540 317 \$ incluant des mesures d'optimisation de 4 252 664 \$.

CONSIDÉRANT les attentes signifiées à la présidente-directrice générale pour 2016-2017, notamment de mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre budgétaire tout en assurant les services à la population;

CONSIDÉRANT que le budget d'exploitation indique des revenus totaux de 298 501 547 \$ pour les activités principales et 6 155 676 \$ pour les activités accessoires et des dépenses de 298 911 764 \$ pour les activités principales incluant 315 000\$ de mesures de redressement et de 5 745 459 \$ pour les activités accessoires. Pour un résultat net de 0 \$ respectant ainsi l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- 1- D'accepter le budget détaillé 2016-2017 présentant un résultat net de 0 \$ respectant ainsi l'équilibre budgétaire.
- 2- De déposer au MSSS le budget détaillé (RR-446) en équilibre basé sur des efforts d'optimisation de 315 000 \$.
- 3- D'autoriser le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle et la présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Chantal Duguay, à signer au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, le budget détaillé de fonctionnement pour l'exercice 2016-2017 ainsi que la lettre de déclaration.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

### **1. Q. : État d'avancement du dossier sur l'hémodialyse**

R. : Il n'y a pas eu d'avancement dans le dossier depuis la dernière séance du C. A. tenue le 24 mai 2016. Le CISSS de la Gaspésie est toujours en attente d'un développement pour les services de néphrologues dispensés par le Bas-St-Laurent.

### **2. Q. : Combien y a-t-il de patients en attente pour des services en psychologie sur le territoire?**

R. : M<sup>me</sup> Duguay s'engage à transmettre les données ultérieurement.

### **3. Q. : Est-ce qu'il y aura des compressions majeures en santé physique au courant de la prochaine année?**

R. : M<sup>me</sup> Duguay confirme qu'il va y avoir de la réorganisation du travail en fonction de l'occupation en hospitalisation et des besoins de la clientèle.

### **4. Q. : Quels moyens seront pris pour mieux outiller l'urgence de Maria?**

R. : Les gestionnaires du CISSS de la Gaspésie sont déjà en action dans ce dossier. Un comité sera mis en place afin de se doter d'un plan d'action pour améliorer la situation actuelle.

### **5. Autres :**

- ▷ **Il y a lecture et dépôt d'une lettre concernant le dossier des GMF**
- ▷ **Témoignage d'un infirmier de l'urgence du RLS de la Baie-des-Chaleurs qui demande d'augmenter le personnel qualifié en soins infirmiers à l'urgence.**

## **9. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE**

### **9.1 ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2016-2017 – ENTRE LE MSSS ET LE CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

L'EGI est un document public, conformément aux dispositions de l'article 182.3 de la LSSSS.

Pour la durée de la présente entente, tout nouveau développement de services spécialisés doit faire préalablement l'objet d'une convention avec le ministre précisant les ressources humaines, les sources de financement, la nature des services à rendre et les résultats visés.

Toute modification à l'entente doit faire l'objet d'un accord préalable entre les parties. De plus, si une des parties estime que les termes de l'entente ne sont pas respectés, celle-ci doit transmettre à l'autre partie un avis officiel afin de convenir d'ajustements d'un commun accord. Compte tenu des dispositions de l'article 182.6 de la LSSSS, ce présent document peut être suspendu ou annulé par le ministre.

Le CISSS de la Gaspésie est tenu de répondre à la reddition de comptes du MSSS :

- En fonction des activités élaborées à partir des axes du Plan stratégique du MSSS 2015-2020 – EGI, Chapitre III (plan d'action à venir);
- En fonction des indicateurs de performance de l'année financière 2016-2017 (EGI, chapitre IV).

#### **CA-CISSSG-05-16/17-29**

CONSIDÉRANT que l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie doit être transmise d'ici le 30 juin 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- ▷ D'APPROUVER l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017 entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;
- ▷ D'AUTORISER la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom du CISSS de la Gaspésie, ladite entente.

## **10. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS**

### **10.1 RAPPORT DE LA PDG AU C. A. DU CISSS DE LA GASPÉSIE EN REGARD DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES SOINS PALLIATIFS ET LES SOINS DE FIN DE VIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Maxime Bernatchez, adjoint à la direction des soins infirmiers, à présenter ce point.

En soutien à la réalisation de la reddition de comptes à la Commission sur les soins de fin de vie et au conseil d'administration de l'établissement indiqué dans la Loi concernant les soins de fin de vie (chap. III, art. 8), un nouveau canevas pour réaliser le rapport du directeur général a été proposé par le MSSS.

Compte tenu de l'importance d'avoir des données comparables au niveau national, le premier indicateur de l'article 8, soit le nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs, a été libellé en fonction des données disponibles dans les systèmes informationnels, soit le nombre de personnes en soins palliatifs. Pour le CISSS, l'extraction de ces données varie; ainsi nous vous rappelons qu'afin de conserver la confidentialité des demandes d'aide médicale à mourir et de sédation palliative continue, formulées par les personnes en fin de vie, il n'y aura aucune codification des données dans les banques centrales du ministère de la Santé et des Services sociaux. La saisie des données telle qu'exigée par la Loi concernant les soins de fin de vie sera réalisée à partir des formulaires prescrits par le ministère.

Le rapport de la présidente-directrice générale doit être transmis au conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie tous les six (6) mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la Loi 2 et pour 2 ans (Loi 2, art.73).

#### **CA-CISSSG-05-16/17-30**

CONSIDÉRANT que la Loi 2 concernant les soins de fin de vie a été sanctionnée le 10 juin 2014 par l'Assemblée nationale et est entrée en vigueur le 10 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'une reddition de comptes à la Commission sur les soins de fin de vie et au conseil d'administration de l'établissement tel qu'indiqué dans la Loi concernant les fins de vie (chap. III, art. 8) doit être déposée;

CONSIDÉRANT que le rapport de la présidente-directrice générale doit être transmis au conseil d'administration de l'établissement et à la Commission sur les soins de fin de vie tous les six (6) mois à partir de la date d'entrée en vigueur de la Loi 2 et pour 2 ans (Loi 2, art.73).

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'ACCEPTER le rapport de la présidente-directrice générale sur les soins de fin de vie en conformité avec l'article 73 de la Loi 2.

## **10.2 NOMINATION DU CHEF DE DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIOLOGIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Le conseil d'administration a adopté le 8 décembre 2015 le plan d'organisation médicale. Le plan prévoit 10 départements, soit : médecine de famille, imagerie médicale, anesthésiologie, pédiatrie, gynécologie-obstétrique, psychiatrie, chirurgie, pharmacie, santé publique et médecine.

Huit chefs de département sont déjà nommés, il restera le chef du département de médecine à nommer.

### **CA-CISSG-05-16/17-31**

CONSIDÉRANT le plan d'organisation médicale du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors de sa rencontre du 25 mai 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du D<sup>r</sup> Claude Mercier, directeur des services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appui de la majorité des membres du département, tel qu'exprimé lors de la rencontre du département tenue le 6 juin 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Dr Jen-René Hamel à titre de chef du département d'anesthésiologie pour un mandat de 4 ans.

## **10.3 PRIVILÈGES OCTROYÉS AUX MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS;**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Les nominations de membres actifs et associés sont dorénavant conditionnelles à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille et l'obtention d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes. Par ailleurs, les conditions et exigences particulières sont maintenant fixées par le ministère pour chaque demande de nomination et ajout de privilèges dans une installation de l'établissement.

Considérant l'obligation de l'établissement de répondre aux demandes dans un délai de 90 jours, les délais pour le cheminement de ces dernières, pour l'obtention de la réponse du ministère, le dépôt au comité d'examen des titres, au CMDP et à la prochaine séance du conseil d'administration de l'établissement, plusieurs projets de résolution sont proposés comme étant conditionnels à l'émission par le ministère de l'avis de conformité (médecins spécialistes) ou autorisation de nominations (médecins de famille) et au respect des conditions expresses qui pourraient y être associées. Il appartient au C. A. de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, d'attribution ou de modification de privilèges et une démission (art. 237 et suivants, LSSSS).

Les groupes suivants ont été consultés :

- ▷ Comité d'examen des titres central du CMDP (2016-05-19)
- ▷ Comité exécutif central du CMDP (2016-05-25)

Cependant, les membres de ces instances n'avaient pas toutes les informations lorsqu'ils ont émis leurs recommandations concernant les autorisations de nominations, les avis de conformité et autres conditions/exigences fixées par le ministère qui sont maintenant requises au conseil d'administration pour l'approbation des nominations médicales

### **CA-CISSSG-05-16/17-32**

CONSIDÉRANT les nominations de membres actifs et associés et les modifications de privilèges recommandées par l'exécutif du CMDP incluant celles conditionnelles à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille, l'émission d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes;

CONSIDÉRANT que ces nominations et modifications de privilèges sont également conditionnelles au respect des conditions expresses fixées par le ministère qui pourraient y être associées;

CONSIDÉRANT les démissions des médecins membres actifs du CMDP qui sont signifiées aux membres du conseil d'administration

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les statuts, privilèges et démissions des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), tels que présentés.

## **11. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

### **11.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE MICROSOFT**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Robidoux, directeur des ressources financières, à présenter ce point.

L'entente Entreprise de Microsoft 2013-2015 avec l'Agence de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine s'est terminée le 31 mars 2016.

Une nouvelle entente est offerte aux établissements du réseau de la santé du Québec. Cette entente offre des prix d'acquisitions concurrentiels pour les produits logiciels de la compagnie Microsoft. Cette entente inclut une assurance logicielle qui permet la mise à jour des produits acquis dans le cadre de cette entente et pour la durée de l'entente. Ainsi, dans le cadre du projet de mise à jour des systèmes XP vers Windows 7, aucuns frais liés aux systèmes d'exploitation des postes de travail n'ont été engagés puisque les postes de travail du CISSS de la Gaspésie étaient couverts par l'assurance logicielle en vertu des ententes précédentes.

L'entente, d'une durée de 3 ans, engage le CISSS de la Gaspésie à verser à un revendeur autorisé par Microsoft, Compugen, la somme de 250 674 \$ annuellement (ajustement annuel à



prévoir) pour couvrir les frais d'assurance logicielle ainsi que l'accès aux services d'infonuagique offert par Microsoft au Québec.

Le montant annuel sera modulé en fonction de :

- Le nombre de postes de travail ajoutés en cours d'année;
- Le nombre de licences pour serveurs ajoutées en cours d'année;
- Les services infonuagiques utilisés.

L'offre infonuagique permettra d'économiser :

- les coûts en infrastructure et en licences logicielles du service de courriels Notes à partir de la 2<sup>e</sup> année;
- les coûts de stockage et de sauvegarde des données utilisateurs puisque celles-ci seront sauvegardées dans l'Infonuagique de Microsoft situé au Québec;

### **CA-CISSSG-05-16/17-33**

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle est échue depuis le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que la date limite pour renouveler l'entente afin de ne pas perdre nos privilèges liés à l'assurance logicielle et pour bénéficier des prix du réseau de la santé est le 22 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les avantages introduits par la nouvelle entente compensent l'augmentation des coûts;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver le renouvellement de l'entente Entreprise de Microsoft pour les trois prochaines années.

## **12. AUTRES SUJETS**

### **12.1 MOTION DE FÉLICITATIONS**

Les membres votent pour une motion de félicitations pour le travail exemplaire réalisé par l'équipe de la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement. Tout au long de l'année, elle a assuré une gestion rigoureuse des finances de l'établissement et, dans les derniers mois, a veillé à déposer un rapport financier annuel et un budget juste et de grande qualité.

## **13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le jeudi 22 septembre 2016 à Ste-Anne-des-Monts.

#### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### CA-CISSSG-05-16/17-34

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 15.

#### 15. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

L'évaluation de la rencontre se fait à huis clos.



---

Richard Loiselle, président



---

Chantal Duguay, secrétaire